

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 03342

Numéro SIREN : 788 646 123

Nom ou dénomination : A.F IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/017311

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/017311**
n° de gestion : **2012B03342**
n° SIREN : **788 646 123 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 25/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.F IMMOBILIER - Société par actions simplifiée
251 route de Bayonne 31000 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

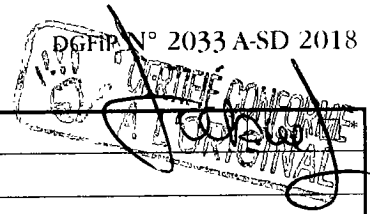


2170702

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise SAS A.F IMMOBILIERAdresse de l'entreprise 251 route de Bayonne 31300 TOULOUSESIREN

7	8	8	6	4	6	1	2	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	2
---	---

 Durée de l'exercice précédent *

1	2
---	---

								Exercice N clos à			
								31/12/2017			
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010			012					
		Autres *	011	650		014	69		581		
	Immobilisations corporelles *		028	2 142		030	1 507		635		
	Immobilisations financières * (1)		040	1 100		042			1 100		
	Total I (5)			044	3 892		048	1 576		2 316	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements en cours de production *	050			052					
		Marchandises *	064			062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068			070					
		Autres * (3)	072	1 440		074			1 440		
	Valeurs mobilières de placement		080			082					
	Disponibilités		084	162 709		086			162 709		
	Charges constatées d'avance *		092			094					
	Total II			096	164 150		098			164 150	
Total général (I+II)			110	168 042		112	1 576		166 466		
PASSIF								Exercice N NPI			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120	7 000		
	Écarts de réévaluation							121			
	Réserve légale							126	700		
	Réserves réglementées *							140			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			131			132	1 947			
	Report à nouveau							134			
	Résultat de l'exercice							140	102 829		
	Provisions réglementées							140			
	Total I							142	112 476		
Provisions pour risques et charges							151				
Total II							151				
DETTES (1)	Emprunts et dettes assimilées							150			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							161			
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166	3 192		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N			169	38 235		172	50 797			
	Produits constatés d'avance							174			
Total III							176	53 989			
Total général (I + II + III)							180	166 466			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	194	(1)	Dont dettes à plus d'un an		195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	650			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184				
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NC01											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NC1

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 902 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS A.F. IMMOBILIER		Scanti ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice clos le 13/11/2017	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens		215		211	
		Services *		217		218	266 199
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitations reçues			226			
	Autres produits			230		977	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			241			
	Variation de stocks (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240			
	Autres charges externes *	(dont crédit bail - mobilier - immobilier)		242		68 256	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	2 030	244	2 511
	Rémunérations du personnel *			250		39 132	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		14 399	
	Dotations aux amortissements *			254		813	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	784
		Total des charges d'exploitation (II)				261	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	141 280
Produits financiers (III)		280	507	Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						298	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		317		400	584
Impôt sur les bénéfices *		(VII)		306		38 373	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	102 829
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	102 829	311	
Remègements	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-1 CCIF) et autres amortissements non déductibles			418			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOI-SD)			324		38 373	
	Diverses *, dont intérêts excédentaires des comptes d'associés	217		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	218		784
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	219		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				917		
	Entreprises nouvelles (art. 11 septies)	986		ZFU -1F (art. 10 bis et octies A)	987		512
	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 11 septies)	981		IFI (art. 11 septies A)	989		
	ZRD (art. 11 septies)	127		ZRR (art. 11 septies)	138		
	Basins d'emploi à dynamiser (art. 11 septies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 11 septies)	990		
	ZEA (art. 11 septies)	345		Investissements outre-mer	344		350
	Crédance due au report en arrière du déficit				346		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 septies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	141 986	351
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat						350
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	141 986	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOI-SD

DGFiP N°2033-B-SD 2018

Extension

[illegible]

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 166 465,76 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 102 829,41 E

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/04/2018 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

CICE non applicable.

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Néant.

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 06/06/2018

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 3 892

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	650	650	650	650
Immobilisations corporelles	2 142			2 142
Immobilisations financières	1 100			1 100
TOTAL	3 892	650	650	3 892

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 576

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7	711	650	69
Immobilisations corporelles	821	686		1 507
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	829	1 397	650	1 576

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Licence	650	69	581	de 1 à 10 ans
Materiel bureau & informatique	1 975	1 340	635	3 ans
Mobilier	167	167	0	5 ans
TOTAL	2 792	1 576	1 216	

3.2 - Etat des créances = 2 300

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	860		860
Actif circulant & charges d'avance	1 440	1 440	
TOTAL	2 300	1 440	860

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Informations complémentaires sur le bilan actif

Néant

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 06/06/2018

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 7 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	7000	1,00	7 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	7000	1,00	7 000

4.2 - Etat des dettes = 53 989

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	38 235	38 235		
Fournisseurs	3 192	3 192		
Dettes fiscales & sociales	11 563	11 563		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 000	1 000		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	53 989	53 989		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 1 432

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	907
Dettes fiscales & sociales	524
Autres dettes	
TOTAL	1 432

4.4 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Néant.

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 06/06/2018

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 266 199

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	266 199	100,00 %
TOTAL	266 199	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus
détaillée

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Autres informations complémentaires

Néant

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 1 432

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	907
Frs factures a recevoir(408100)	907
Dettes fiscales et sociales :	524
Etat charges a payer(448600)	524
TOTAL	1 432

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 06/06/2018

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 15 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
b) Nombre d'actions émises	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	266 199	226 167	275 981	253 126	155 518
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	142 600	125 353	181 774	171 730	110 546
c) Impôt sur les bénéfices	38 440	35 308	53 872	50 513	28 248
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	104 160	90 045	127 902	121 217	82 298
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	102 762	88 772	127 175	121 127	82 259
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	15	13	18	17	12
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	15	13	18	17	12
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	39 132	31 366	31 294	28 841	5 679
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales. .)	14 399	13 061	13 441	11 133	

Observations complémentaires

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2018

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	100		102		101		100					
	Autres	110	650	112	650	114	650	116	650				
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		121		120					
	Constructions	130		132		131		130					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	140		142		141		140					
	Installations générales agencements divers	150		152		151		150					
	Matériel de transport	160		162		161		160					
	Autres immobilisations corporelles	170	2 142	172		174		176	2 142				
Immobilisations financières		180	1 100	182		184		186	1 100				
TOTAL		190	3 892	192	650	194	650	196	3 892				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	7	502	711	501	650	500	69		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		511		510			
	Constructions	520		522		521		520			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		531		530			
	Installations générales agencements divers	540		542		541		540			
	Matériel de transport	550		552		551		550			
	Autres immobilisations corporelles	560	821	562	686	561		560	1 507		
TOTAL		570	829	572	1 397	574	650	576	1 576		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 % 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées/vrées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	1	2	3	4	5	Court terme *			Long terme		
						19 % 6			15 % ou 12,8 % 7		
						11 % 8					
1	650	650									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	650	580	150	582	584	586	581	587	589	
		Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Regularisations	590	583	591	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)								591			
TOTAL					596		585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis (A), 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Designation de l'entreprise SAS A.F IMMOBILIER										Néant ☐ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice			Augmentations dotations de l'exercice			Diminutions reprises de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607					
	Autres provisions réglementées *	610		612		611		616					
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		631		636					
	Sur stocks et en cours	640		640		641		646					
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		651		656					
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666					
TOTAL		680		682		684		686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
	Dotations		Reprises										
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes							
Terrains	710		715		2								
Constructions	720		725		3								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5								
Matériel de transport	750		755		6								
Autres immobilisations corporelles	760		765		7								
TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780								
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995			
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996			
Déficits reportables				984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA							
Déficits de l'exercice				860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129			
Total des déficits restant à reporter				870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)						800	
VI DIVERS													
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *										480			
N° du centre de gestion agréé										388			
Montant de la TVA collectée										371	53 243		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	8 141		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D de pose au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1



A.F IMMOBILIER

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 7 000 €

SIEGE SOCIAL : 251, Route de Bayonne 31000 TOULOUSE

R.C.S. : TOULOUSE 788 646 123

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 05 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le 05 juin,

A 10 heures,

Les actionnaires de la société A.F IMMOBILIER, société par actions simplifiée au capital de 7 000,00 euros, divisé en 7 000 actions de 1,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social à TOULOUSE (31), 251 route de Bayonne, sur convocation de la présidence.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur FABUEL Damien, Président.

Monsieur AUBERIX Cyril est désigné comme Secrétaire.

Le président constate que sont présents :

- | | |
|---|---------------|
| - Monsieur FABUEL Damien, Président,
Titulaire de 3 500 actions numérotées de 1 à 3 500 inclus, soit | 3 500 actions |
| - Monsieur AUBERIX Cyril, Directeur Général,
Titulaire de 3 500 actions numérotées de 3 501 à 7 000 inclus, soit | 3 500 actions |

TOTAL DES ACTIONS :

7 000 actions

seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus à donner ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions visées aux articles L 227-10 du Code de Commerce ;
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé ;
- le rapport spécial sur les conventions intervenues en vertu des articles L 227-10 du Code de Commerce ;
- l'inventaire, le Bilan, le Compte de résultat ainsi que l'Annexe de l'exercice écoulé ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport et qui laissent ressortir un résultat net comptable de + 102 829,41 €.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017 d'un montant de + 102 829,41 € de la manière suivante, à savoir :

-	au compte 106880 « Réserves diverses » :	+ 102 829,41 €
---	--	----------------

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués est ventilé dans le tableau ci-dessous :

Année	Distribution Globale	Abattement de 40 %	Sans abattement
2015	118 343 €	40% sur la totalité du montant distribué, soit 6,76 € par parts.	-
2015	118 343 €	40% sur la totalité du montant distribué, soit 6,76 € par parts.	-
2017	110 000 €	40% sur la totalité du montant distribué, soit 6,29 € par parts.	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

La liste détaillant chacune de ces opérations sera annexée au présent procès-verbal et figurera donc au registre des décisions.

L'actionnaire intéressé n'ayant pas pris part au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président de séance et le secrétaire, conformément aux dispositions statutaires..

Le Président

Le Secrétaire